



## Prorata 13ième mois après licenciement pour inaptitude

Par **sousou78**, le **29/11/2012** à **11:12**

bonjour, j'étais caissière dans un hyper, notre convention collective : 2216, j'étais licenciée pour inaptitude définitive à mon poste fin du mois de mai 2012 sachant que j'étais dans cette entreprise depuis juillet 2009, pendant toute mon activité je percevais mon 13ième mois ai-je le droit ou pas du prorata de mon 13ième mois, sur mon solde tout compte j'ai eu une prime de licenciement, pour plus d'information: j'étais en arrêt de maladie depuis janvier 2012"  
merci d'avance